

AVIS n°2020-40

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Dénomination : Demande de dérogation pour la destruction d'un cygne tuberculé agressif, portant atteinte à la sécurité publique

N° de la demande ONAGRE : 2020-00683-010-001

Demandeur : Commune de Plougonvelin

Préfet compétent : Préfet du Finistère

Service instructeur : DDTM du Finistère

MOTIVATIONS OU CONDITIONS
Avis favorable pour destruction du cygne agressif dans la cadre de cette demande justifiée par l'atteinte à la sécurité publique.

AVIS :

FAVORABLE [X]
FAVORABLE SOUS CONDITIONS []
DEFAVORABLE []

Fait le 29/09/2020

Signature : Patrick Le Mao